

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878
Version 6.5 Date de révision : 27-01-2024
Nom commercial : colle osseuse

Page 1 de 7
Date d'impression : 22-11-2024

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : Colle d'os
Numéro REACH : Un numéro d'enregistrement n'est pas disponible pour cette substance car la substance ou l'utilisation est exemptée d'enregistrement, le volume annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou l'enregistrement est programmé avec un délai d'enregistrement ultérieur.
Numéro CAS : 9000-70-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Principales utilisations : Produits chimiques de laboratoire, fabrication de tissus.
Utilisations déconseillées : Aucune connue.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Distributeur responsable : ASSYST bvba / A.S.O.W. bvba
Hellegatstraat 13a
2590 Berlaar
Belgique
Tel : +32 495 50 61 14 / +32 496 83 70 27
Site web : www.assyst.org / www.artsuppliesonweb.com
Courriel : ao@assyst.org / vera.opsommer@assyst.org

1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique : Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS	02 41 48 21 21
BORDEAUX	05 56 96 40 80
LILLE	0800 59 59 59
LYON	04 72 11 69 11
MARSEILLE	04 91 75 25 25
NANCY	03 83 22 50 50
PARIS	01 40 05 48 48
TOULOUSE	05 61 77 74 47

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Il ne s'agit pas d'une substance ou d'un mélange dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :

Aucun pictogramme de danger, aucun mot de signalisation, aucune indication de danger et aucune recommandation de sécurité n'est requise.

2.3 Autres dangers :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques :

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Informations toxicologiques :

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 6.5 Date de révision : 27-01-2024
Nom commercial : colle osseuse

Page 2 de 7
Date d'impression : 22-11-2024

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

3.1 Substances :

Nom de la substance (synonymes) :	Identification du produit	%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [EU-GHS/CLP].
Colle osseuse	Numéro CAS : 9000-70-8 N° CE : 232-554-6	<= 100 %	-

Il n'est pas nécessaire d'indiquer la composition spécifique en raison des réglementations applicables.

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours :

Par inhalation :

Après inhalation : air frais.

Au contact de la peau :

En cas de contact avec la peau : retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

En cas de contact avec les yeux :

Après contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

Retirer les lentilles de contact.

En cas d'ingestion :

Après ingestion : faire boire de l'eau à la victime (pas plus de deux verres).

En cas de malaise : consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés :

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou la section 1.1.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et du traitement spécial requis :

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

Agents d'extinction appropriés :

L'eau

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés :

Il n'y a pas de restrictions sur les agents d'extinction pour cette substance/mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La nature des produits de décomposition n'est pas connue.

Inflammable.

En cas d'incendie, des gaz et des vapeurs d'incendie dangereux peuvent être générés.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie, porter un masque à air comprimé.

5.4 Informations complémentaires

Aucun.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Conseils pour les personnes ne travaillant pas dans le secteur de l'aide :

Éviter l'inhalation de poussières.

Dégagez la zone dangereuse, suivez les procédures d'urgence, consultez un expert.

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878
Version 6.5 Date de révision : 27-01-2024
Nom commercial : colle osseuse

Page 3 de 7
Date d'impression : 22-11-2024

6.2 Précautions environnementales :

Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Respecter les éventuelles restrictions matérielles (voir paragraphes 7 et 10).

Enregistrement à sec.

Envoyer pour élimination.

Nettoyer la surface contaminée.

Éviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :

7.1 Précautions à prendre pour manipuler la substance ou le mélange en toute sécurité :

Pour les précautions à prendre, voir le chapitre 2.2.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités :

Bien scellé.

Sec.

Hygroscopique.

Classe de stockage

Classification allemande de stockage (TRGS 510) : 11 : Solides inflammables.

7.3 Utilisation finale spécifique :

Une partie des utilisations énumérées à la section 1.2, aucune autre utilisation n'a été acceptée.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/mesures de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants soumis à des limites sur le lieu de travail

Le produit ne contient aucun ingrédient pour lequel des valeurs d'exposition ont été établies.

8.2 Mesures de contrôle de l'exposition :

Mesures techniques appropriées

Utiliser conformément aux règles et pratiques courantes en matière d'hygiène et de sécurité industrielles.

Se laver les mains avant chaque pause et à la fin de la journée de travail.

Équipements de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Utiliser une protection faciale et/ou oculaire testée et approuvée par des organismes officiels tels que NIOSH (États-Unis) ou EN166 (UE).

Lunettes de protection.

Protection de la peau

Cette recommandation ne concerne que le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, pour les applications spécifiées par nous.

Si l'agent est dissous ou mélangé à d'autres substances, dans des conditions autres que celles spécifiées dans la norme EN 16523-1, veuillez contacter le fournisseur des gants homologués CE (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Contact complet

Matériau : caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 min

Matériau testé : KCL 741 Dermatril® L

Contact Spad

Matériau : caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 min

Matériau testé : KCL 741 Dermatril® L

Protection respiratoire

Nécessaire en cas de formation de poussière.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878
Version 6.5 Date de révision : 27-01-2024
Nom commercial : colle osseuse

Page 4 de 7
Date d'impression : 22-11-2024

Nos recommandations en matière de protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et autres normes applicables au système de protection respiratoire utilisé.

Type de filtre recommandé : Type de filtre P1.

L'employeur doit veiller à ce que l'entretien, le nettoyage et les essais des équipements de protection respiratoire soient effectués conformément aux instructions du fournisseur.

Ces mesures doivent être documentées en détail.

Prévention de l'exposition environnementale :

Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Prévenir

État physique :	poudre
Couleur :	jaune clair
Odeur :	Pas de données disponibles
Point de fusion/congélation:	Pas de données disponibles
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz) :	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité faible/élevée ou limites d'explosivité :	Pas de données disponibles
Point d'éclair :	non applicable
Température d'auto-inflammation :	Pas de données disponibles
Température de décomposition :	pas de données disponibles
pH :	4,0 - 7 à 66,7 g/l à 60°C

Viscosité

Viscosité cinématique::	Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique::	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité :	Pas de données disponibles
Densité relative :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur relative :	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes :	Pas de données disponibles

9.2 Autres informations relatives à la sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Pour les substances et mélanges inflammables, organiques, en général : en cas de poussières soufflées par le vent dans une distribution suffisamment fine, il faut généralement supposer un risque d'explosion de poussières.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Réactions dangereuses potentielles :

Réactions violentes possibles avec : les agents oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter :

L'exposition à l'humidité peut affecter la qualité du produit.

Aucune information disponible.

10.5 Matériaux en interaction chimique :

Pas de données disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En cas d'incendie : voir chapitre 5.

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878
Version 6.5 Date de révision : 27-01-2024
Nom commercial : colle osseuse

Page 5 de 7
Date d'impression : 22-11-2024

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

DL50 orale - Rat - > 5 000 mg/kg

Remarques : (fiche de données de sécurité externe)

Inhalation : Aucune donnée disponible

Peau : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation de la peau

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas de données disponibles

Sensibilisation respiratoire/peau

Pas de données disponibles

Mutagénicité dans les gamètes

Pas de données disponibles

Cancérogénicité

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Pas de données disponibles

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas de données disponibles

Risque d'inhalation

Pas de données disponibles

11.2 Informations complémentaires

Perturbateurs endocriniens

Produit :

Évaluation : La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

RTECS : LX8580000

À notre connaissance, ses propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

En cas de manipulation correcte, aucun effet toxique n'est attendu.

L'inhalation de poussières doit être évitée car même les poussières inertes peuvent avoir des effets néfastes sur les voies respiratoires.

Utiliser conformément aux règles et pratiques courantes en matière d'hygiène et de sécurité industrielles.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Pas de données disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas de données disponibles.

12.3 Bioaccumulation :

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

La substance/le mélange ne contient aucun composant supposé avoir des propriétés perturbatrices endocriniennes conformément à l'article 57, point f), de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à un niveau égal ou supérieur à 0,1 %.

Conformément à la directive 1907/2006/CE, 2020/878
Version 6.5 Date de révision : 27-01-2024
Nom commercial : colle osseuse

Page 6 de 7
Date d'impression : 22-11-2024

12.7 Autres effets nocifs :

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Instructions relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément à la législation nationale et locale.

Stocker les substances dans leur emballage d'origine et veiller à ce qu'elles ne soient pas mélangées à d'autres déchets.

Traiter les emballages non nettoyés de la même manière que le produit lui-même.

Directive sur les déchets 2008/98 / CE.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.2 Dénomination appropriée de la cargaison conformément au règlement type de l'ONU

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Remarques : Groupe de ségrégation du code IMDG - aucun

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.5 Risques environnementaux

Non réglementé en tant que substance dangereuse

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non classé comme dangereux au sens de la réglementation sur le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC.

Non applicable au produit tel qu'il est livré.

SECTION 15 : Informations statutaires

15.1 Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange :

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance.

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Accord ADR) ; AIIC - Australian Inventory of Industrial Chemicals ; ASTM - American Association for the Testing of Materials ; bw - Body Weight ; CMR - Carcinogenic, Mutagenic or Toxic to Reproduction ; DIN - Norme ou Institut allemand de normalisation ; LIS - Liste des substances utilisées à l'intérieur des bâtiments (Canada) ; ECx - Concentration associée à une réponse de x % ; ELx - Capacité de charge associée à une réponse de x % ; EmS - Programme d'urgence ; ENCS - Produits chimiques existants et nouveaux (Japon) ; ErCx - Concentration associée à une réponse de croissance de x % ; SGH - Système général harmonisé ; BPL - Bonnes pratiques de laboratoire ; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien ; IBC - Code international de l'OMI pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac ; IC50 - Concentration inhibitrice semi-maximale ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale ; IECSC - Liste d'inventaire des produits chimiques existants en Chine ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; OMI - Organisation maritime internationale ; ISHL - Industrial Safety and Health Law (Japon) ; ISO - Organisation internationale de normalisation ; KECI - Korean Inventory List of Existing Chemicals ; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population testée ; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane) ; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires ; n.o.s. - Non spécifié autrement ; NO(A)EC - Pas d'effet discernable (négatif) sur la concentration ; NO(A)EL - Pas d'effet discernable (négatif) sur le niveau ; NOELR - Pas d'effet discernable

Conformément à la directive 1907/2006/CE,2020/878

Page 7 de 7

Version 6.5

Date de révision : 27-01-2024

Date d'impression : 22-11-2024

Nom commercial : colle osseuse

sur la capacité de chargement ; NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques ; OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques ; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution ; PBT - Substance persistante, bioaccumulable et toxique ; PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques ; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitatives) ; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ; TDAA - Température de décomposition auto-accélérée ; FDS - Fiche de données de sécurité ; TCSI - Taiwan Inventory of Chemical Substances ; TECI - Inventory of Chemical Substances Existing in Thailand ; TSCA - Toxic Substances Control Act (USA) ; UN - United Nations ; UNRTDG - United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods ; vPvB - Very Persistent and Very Bioaccumulative

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité (FDS) sont conformes aux directives 1272/2008/CE et au règlement 1907/2006/CE (REACH) Annexe II de la Commission européenne.

REJET DE LA RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ont été obtenues à partir de sources qui sont, à notre connaissance, fiables. Toutefois, ces informations ont été mises à disposition sans aucune garantie - directe ou implicite - quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou de finition du produit échappent à notre contrôle et à notre gestion et peuvent éventuellement dépasser nos connaissances. Pour ces raisons et d'autres, nous n'acceptons aucune responsabilité et nous rejetons expressément toute responsabilité pour les pertes, les dommages ou les dépenses qui pourraient résulter de quelque manière que ce soit de la manipulation, du stockage, de l'utilisation ou de la finition et de l'élimination du produit. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée et doit être utilisée exclusivement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant d'un autre produit, les données de la fiche de données de sécurité peuvent ne pas être applicables.